

Rouyn-Noranda, le 9 septembre 2014

M. Louis-Gilles Francoeur  
Président, commission sur la filière uranifère au Québec  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Étude de la filière uranifère au Québec**

Monsieur,

Par la présente, le conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) tient à exprimer son opinion sur le développement de la filière uranifère au Québec.

Depuis toujours, notre organisme a défendu l'industrie minière, tout en s'assurant que les projets miniers qui ont vu le jour sur notre territoire obtenaient l'acceptabilité sociale nécessaire et respectaient les normes environnementales en vigueur au Québec.

La CCIRN est consciente du potentiel économique dont le Québec bénéficiera, advenant l'avènement de projets uranifères. Nous sommes également en mesure de comprendre les enjeux qui suscitent des questionnements des communautés d'accueils d'éventuels projets, car il s'agit d'une exploitation minière relativement nouvelle au Québec.

C'est pourquoi nous croyons que le développement de la filière uranifère du Québec doit avoir un appui, conditionnel à ce que des études poussées soient menées sur les impacts sur l'environnement, ainsi que sur la santé des communautés et des nombreux travailleurs qui seront mis à contribution dans le développement de ces projets miniers.

Une fois que les questions seront éclaircies de façon positive et à la satisfaction de tous, le gouvernement devra alors donner rapidement son aval et son appui afin que les minières puissent développer leurs projets.

En souhaitant que notre opinion alimentera votre réflexion, recevez, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, characteristic of a cursive style.

Jean-Claude Loranger